

Politique sur les crédits

I. Émission de crédits

Le mode de remboursement par défaut du Club est par crédit au compte Sport’N’Roll. Les crédits sont émis selon la politique de remboursement ou en compensation de service rendue au Club (AP).

Il est possible de consulter son solde créditeur à tout moment en allant dans la section Mes finances.

II. Modalités d’utilisation

Il est possible d’utiliser les crédits au compte Sport’N’Roll pour payer n’importe quel activité, événement ou inscription faite à Patinage CandiAc.

III. Paiement de solde créditeur

Il est possible de demander le remboursement du solde créditeur au compte Sport’N’Roll en tout temps lorsque le solde est supérieur ou égal à 50\$. Sinon, durant la saison Automne-Hiver, le crédit restera au compte. Par la suite, le crédit pourra être remboursé si un avis par courriel est envoyé au/à la trésorier(ière) selon les modalités suivantes. *

1. Après le 15 mars et avant le 30 avril
 - a. Le paiement de solde créditeur sera fait uniquement sur demande si le patineur n’est pas inscrit au spectacle ou à l’école de printemps.
2. Après le 1^{er} mai
 - a. Toutes les demandes seront acceptées si le patineur n’est pas inscrit à l’école de printemps.
3. À tout moment
 - a. Si le patineur ne fait ou ne fera plus parti de Patinage CandiAc et qu’il ne s’inscrira pas à une autre activité, cours ou événement.

IV. Mode de paiement du solde

Le paiement du solde se fera selon les informations au compte Sport’N’Roll. Ainsi, le premier mode disponible sur cette liste sera utilisé, sans exception :

1. Par carte de crédit
2. Par chèque ou virement interac

* Vous trouverez le courriel sur patinagecandiac.ca sous Le Club dans la section conseil d’administration